

sera prêt le rapport de la commission royale sur les impôts. Nous ignorons ce que proposera la Commission pour remédier à ce problème. Nous ignorons quelle sera la réaction de l'Association du barreau canadien et d'autres, devant les propositions de la commission d'enquête. Par conséquent, j'estime qu'entre-temps nous avons le devoir d'arrêter ce qui se passe sur une grande échelle. Non seulement je ne m'excuse pas d'avoir proposé cette modification, mais je dis qu'elle aurait dû être présentée il y a longtemps.

Le deuxième groupe de modifications intéresse les stimulants conçus pour accroître l'emploi surtout dans les régions à croissance lente. Je suis ravi que l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings ait fait allusion au discours prononcé par mon honorable amie de Northumberland (Mlle Jewett) que j'ai considéré comme l'un des meilleurs qui aient été prononcés à la Chambre. C'était un discours sérieux qui révélait de longues recherches et qui était absolument exempt de dogmatisme. Mon honorable amie y disait qu'il existe des moyens divers de fournir des stimulants comme ceux que nous étudions. Elle a signalé que bien des façons différentes avaient été mises à l'essai dans d'autres pays et que personne ne prétendait qu'une formule en particulier soit parfaite. Elle a dit, si je me rappelle bien ses mots, qu'il était préférable d'essayer de faire quelque chose et puisque, si l'on constatait des abus ou que la formule pouvait être perfectionnée, de rectifier la situation, que d'attendre indéfiniment dans l'espoir que d'une façon ou d'une autre quelqu'un nous apporterait la formule idéale.

J'ai été étonné de voir l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings donner à entendre qu'il ne voyait pas d'un bon œil les stimulants qui sont de nature à pousser de nouvelles entreprises à s'établir dans des régions lentes à se développer. Au fait, les modifications ont pour but, entre autres, d'encourager l'industrie à s'installer dans la partie du pays qu'il représente et qui, tout le monde le sait, a tiré de l'arrière, au point de vue de l'expansion économique, par rapport au reste du pays.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable représentant parle du temps qu'il était conseiller fiscal à Toronto. La Nouvelle-Écosse ne tire plus de l'arrière, elle devance le reste du pays.

L'hon. M. Gordon: Si l'honorable député est sérieux, il n'a qu'à aller répéter la même chose à Sydney et au cap Breton.

L'hon. M. Nowlan: C'est déjà chose faite. Mais je doute fort que le ministre des Finances puisse avoir l'audace de se rendre à Sydney, lui qui a parlé d'expulser des gens des provinces Maritimes afin qu'ils trouvent du travail ailleurs.

[L'hon. M. Gordon.]

L'hon. M. Gordon: Eh bien, revenons sur terre. Une telle remarque ne m'a pas paru très utile. Je suis allé en Nouvelle-Écosse à maintes reprises pour répondre à pareille accusation qui, si je ne m'abuse, est habituellement portée par le voisin de l'honorable représentant.

M. l'Orateur suppléant: Il serait peut-être bon que je rappelle au ministre qu'il ne lui est pas permis, à cette étape du débat, de donner une réplique générale aux observations qui ont été formulées ou aux discours qui ont été prononcés jusqu'à maintenant. D'après moi, il a seulement le droit de parler de l'amendement qui a été proposé par le représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan). S'il se mettait à faire des observations générales sur ce que l'on a dit jusqu'à présent, il mettrait fin au débat et il aurait fallu que j'en avertisse la Chambre. Vu que d'autres députés désirent sans doute prendre part au débat, je recommanderais au ministre de s'en tenir au bien-fondé de la proposition faite par le représentant de Digby-Annapolis-Kings.

L'hon. M. Gordon: Je reconnais mon erreur, monsieur l'Orateur, et je vous remercie de me l'avoir signalée.

Si la Chambre y consent, j'aimerais parler de la troisième catégorie de modifications qui portent sur les impôts de retenue, car il existe, à mon sens, un rapport direct entre elles et la proposition visant à déferer la question au comité de la banque et du commerce. Je sais bien que ces mesures ont fait l'objet de critiques dans certains milieux financiers mais, depuis quelque temps, un nombre de plus en plus grand d'hommes d'affaires canadiens m'ont exprimé leur approbation de ce que le gouvernement s'efforce d'accomplir dans ce domaine.

M. Fisher: Ceux-là savent réfléchir.

L'hon. M. Gordon: En effet. A mon avis, il est bien concevable que les propriétaires de certaines entreprises étrangères qui exploitent des filiales au Canada ne prennent pas qu'on leur demande d'accepter de nouveaux associés, parce que les intérêts de ces associés devraient entrer en ligne de compte lorsque les programmes de la société seraient établis et les décisions arrêtées.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'estime que nous enliserons si le ministre continue à répondre aux arguments sur la nature générale des amendements proposés par ce bill. Je propose à Votre Honneur que le ministre ne réponde qu'à l'opportunité de l'amendement tendant à soumettre la teneur du bill à un comité. Le ministre aurait alors amplement l'occasion...

M. Macdonald: La clôture.